



# COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

## SESSION DE FORMATION EJ/ETI 6

### Les attentes spécifiques du parquet dans le procès pénal

*La spécificité de l'expertise dans l'enquête préliminaire :  
intérêt d'un pool pluridisciplinaire d'experts*

*Vendredi 9 juin 2023*

*De 14h00 à 18h00*

*Palais de Justice de Besançon*

*Salle modulable (1<sup>er</sup> étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon*

## Programme de la formation

### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les étapes de la procédure pénale ;
- Comprendre les attentes du parquet vis-à-vis de l'expert.
- Réfléchir à propos de l'intérêt d'un pool d'expert dans l'enquête pénale.

### Être capable de :

- De répondre aux demandes du parquet ou de l'OPJ lors des réquisitions.

### Pour savoir :

- Bien distinguer les différences entre l'expertise civile et pénale ;
- Appréhender les conséquences du rapport de l'expert.

### Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.*

# Contenu détaillé de la formation

## *Présentation de la formation*

### **M. PRELOT, avocat général : 14h00-15h00**

- A. Le rôle du parquet général dans la conduite de la politique pénale.
- B. L'organisation du parquet général de la cour d'appel de Besançon.
- C. Présentation des autorités d'enquête et de poursuite.

### **M. Etienne MANTEAUX : procureur de la république TJ Besançon : 15h00-17h30 (en ce compris le temps d'échange et de questions)**

- A. Les attentes du parquet relatives aux missions d'expertises.
  - 1. Importance de la disponibilité de l'expert (délai à respecter impérativement : enjeux pour la procédure et le mis en cause) ;
  - 2. Les attentes spécifiques du procureur en fonction de la temporalité :
    - a) Enquête préliminaire :
      - Comment le ou les rapports d'expertise peut/peuvent aider à qualifier l'infraction (exemple : passage à la qualification de bande organisée / pour l'analyse psychologique et psychiatrique, comment bien qualifier la pleine conscience, la limite tenue entre l'altération ou l'abolition du discernement, etc.) ?
      - Comprendre le schéma criminel.
      - L'intérêt d'une réquisition multiple d'un pool d'expert.
      - Les moyens dont disposent le parquet : garde à vue, perquisition, écoutes téléphoniques.
    - b) Après l'enquête :
      - Classement sans suite ;
      - Saisine juge d'instruction : Comment qualifier une infraction complexe et la raison de la désignation d'un juge d'instruction ?
      - Saisine de la juridiction de jugement ;
      - Troisième voie.
    - c) Le procès :
      - Les attentes du procureur/de l'avocat général lors du procès ;
      - Comment qualifier le bon ou mauvais rapport sur le plan purement formel ;
      - Comment qualifier le bon ou mauvais expert lors de son audition au procès.

## *Conclusion de la formation*

# Organisation de la formation

## Intervenants :

- M. François PRELOT, avocat général
- M. Etienne MANTEAUX, procureur de la République TJ Besançon

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 4 heures (0,5 jour)

## Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 60 €
- Non membres de la Compagnie : 120 €
- Magistrats : Offert